

→→→ Possibilités forestières 2023-2028

Synthèse régionale des résultats

Gaspésie



Les possibilités forestières des trois unités d'aménagement sont mises à jour.

Faits saillants

Une baisse de 14 800 m³/an est observée par rapport aux possibilités forestières 2018-2023

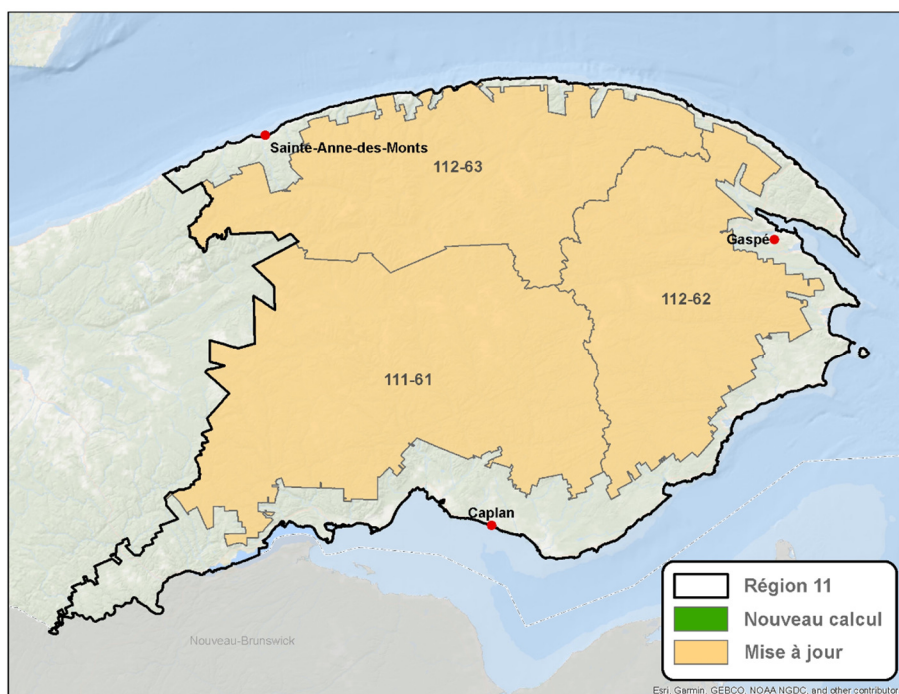
La baisse des possibilités forestières s'explique par :

- ▶ le retrait du volume provenant des lisières boisées riveraines
- ▶ la considération d'aires protégées et de territoires d'intérêt non considérés au dernier calcul

La tordeuse des bourgeons de l'épinette est présente dans la région depuis plusieurs années. Malgré l'épidémie, les possibilités forestières ont été maintenues afin de favoriser la récupération des bois.

Le plan de rétablissement de l'habitat du caribou montagnard actuellement en vigueur est intégré dans les possibilités forestières présentées.

La superficie destinée à l'aménagement a diminué de 4 % depuis la période 2018-2023 principalement en raison du retrait des lisières boisées riveraines.



Description du territoire

Superficie totale des unités d'aménagement	1 649 940 hectares	
Superficie destinée à l'aménagement forestier	1 070 450 hectares	65 %



Deux domaines bioclimatiques sont principalement présents dans la région : la sapinière à bouleau jaune et la sapinière à bouleau blanc. Cette répartition détermine un gradient de composition, de structure forestière et de stratégie d'aménagement qui diffère.

Possibilités forestières pour la période 2023-2028

Périodes	Possibilités forestières 2023-2028 en volume marchand brut (m³/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023 - 2028	1 375 300	26 700	0	0	215 000	245 400	32 900	49 000	700	1 945 000
2018 - 2023	1 386 500	27 000	0	0	216 100	246 700	33 300	49 500	700	1 959 800
Écart	-1%	-1%	0%	0%	-1%	-1%	-1%	-1%	0%	-1%

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Périodes	Coupes totales	Éclaircie commerciale SEPM	Coupes partielles
2023 - 2028	10 470	630	1 510
2018 - 2023	10 470	630	1 510
Écart	0%	0%	0%

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Périodes	Plantation	Regarni	Éducation et entretien
2023 - 2028	1 470	3 120	6 720
2018 - 2023	1 470	3 120	6 720
Écart	0	0	0

Particularités liées aux activités d'aménagement forestier

Les travaux sylvicoles prévus à la stratégie d'aménagement requièrent un investissement annuel de **14 437 000 \$**.

Recommandation du Forestier en chef

Recommandation	Impact
Ne pas attribuer le volume identifié tant que les modalités liées à la certification forestière sont en vigueur	- 5 700 m³/an

Autres particularités liées à l'aménagement durable des forêts

Les modalités prévues au calcul des possibilités forestières permettent de prendre en compte les objectifs locaux et régionaux, tout en respectant les lois et les règlements en vigueur. L'intégration de ces éléments procure d'autres bénéfices économiques, sociaux et environnementaux.

Autres particularités reliées à l'aménagement forestier durable

Prise en compte des aires protégées décrétées et des territoires d'intérêt
Intégration de cibles reliées aux vieilles forêts et aux forêts en régénération
Protection des lisières boisées riveraines
Modalités d'aménagement particulières dans les zones de paysages sensibles
Modalités particulières reliées à la protection du saumon atlantique
Maintien de legs biologiques (rétention) dans les coupes totales
Les unités d'aménagement sont certifiées selon la norme du <i>Forest Stewardship Council</i>

Documentation complémentaire

Les décisions pour chacune des unités d'aménagement et des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

Le 1^{er} novembre 2021